

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

21 juin 2022

Date d'affichage :

4 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N° 30

OBJET : Parcelle CD n°64 : Cession d'un immeuble communal au 32 rue Gilbert Romme

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 juin 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022.

La Commune de Riom est devenue propriétaire de plusieurs immeubles de « l'ilot Daurat », situés dans deux impasses de la rue Gilbert Romme, depuis leur rétrocession par l'EPF SMAF en date du 20 octobre 2020. Ces biens avaient initialement été achetés dans le cadre du projet, devenu aujourd'hui caduc, de réhabilitation de l'Ilot Daurat. La cession des immeubles aux numéros 34 et 40 rue Gilbert Romme (parcelles cadastrées CD n°66 et 67) a été décidée par délibération du 10 février 2022.

Le dernier immeuble encore propriété de la Commune se situe au 32 rue Gilbert Romme, parcelle CD n°64 (35 m²). Il s'agit d'une ancienne remise de 105 m² sur 2 niveaux et cave, en très mauvais état.

Après consultation des propriétaires riverains, la Commune a reçu une proposition de rachat pour rénovation de cet immeuble émanant de Monsieur et Madame Gauthier au prix de 10 000 €, évalué à 12 000 euros et 15 % de marge par les services fiscaux. Compte tenu de l'état de délabrement du bâtiment, du coût des travaux de rénovation, du faible intérêt du bien en dehors de celui représenté pour les riverains, des frais de portage par la Commune à prévoir en cas de rejet de l'offre, il est proposé d'accepter l'offre.

Il est donc proposé de céder cet immeuble au prix de 10 000 € à Monsieur et Madame Gauthier. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la vente de l'immeuble situé 32 rue Gilbert Romme (parcelle CD n°64) à Monsieur et Madame GAUTHIER, au prix de 10 000 €, selon les modalités définies par la présente délibération ;**
- désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente ;**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL